



SYNERGIES-FO

Bien que le boycott ait été pratiqué pour la seconde fois par une organisation syndicale, le quorum est atteint, le CTC a pu se tenir.

Cette réunion a permis un vrai dialogue et l'obtention de réponses sur un certain nombre de sujets.

Synergies-FO se félicite en sus des examens professionnels, de l'annonce de 2 concours : celui de CATE et celui d'Attaché.

Un nouvel agenda social va être élaboré, afin de permettre la reprise des travaux sur de nombreux sujets tels que le plan stratégique et les parcours professionnels des fonctionnaires.

CTC

07 mai 2020

Ordre du jour

- * **Point d'information sur la reprise progressive d'activité**
- * **Point d'information sur les sujets RH**
- * **Questions diverses**

Reprise progressive d'activité

Point au
27 avril

Près de 1400 OF en activité sur chantiers

180 OF sans activité du fait de la non reprise de leur chantier

6 OF ont exprimé un refus explicite de travail

Sur les 320 UT, 130 ont repris au moins une activité coordonnée.

Synergies-FO a demandé communication de la situation au 4 mai pour le secteur public :

- ◆ 4490 agents en fonction sur un effectif de 4850
- ◆ 42 agents en ASA
- ◆ 37 agents en maladie
- ◆ 231 agents en congé
- ◆ 50 agents dans une position autre
- ◆ Environ une dizaine d'agents a fait appel à la cellule psychologique
- ◆ 3 200 agents en télétravail
- ◆ 76 suspicions de COVID
- ◆ 13 cas avérés
- ◆ Pas d'hospitalisation

Congés

Le directeur Général indique que les personnels en ASA sont soumises à la prise de 10 jours de congés conformément aux textes.

Pour les personnes en télétravail c'est 5 jours et nous transposons à l'ONF les directives du MAA. Pour les agents n'ayant pas pris de congé, c'est la hiérarchie qui appréciera en fonction de l'importance de l'activité.

Reprise

Bien évidemment les mesures annoncées cet après midi par le 1er Ministre devront être prises en compte.

A cette heure-ci c'est le télétravail qui est la règle. Sur les sites administratifs, la présence est réservée aux activités indispensables.

Le DG dit que nous avons pris des mesures de distanciation supérieures à celles qui sont préconisées.

Synergies-FO est longuement intervenu sur la question des masques et principalement sur les personnes qui sont soumises aux transports en commun. Pour Synergies-FO, il n'y a pas d'annonce précise tant sur les dates de commande, que sur les dates de livraison. Le DG dit que ces derniers jours, il a signé des commandes pour plusieurs dizaines de milliers de masques.

Synergies-FO a demandé la prise en charge des masques tant que l'ONF n'est pas en mesure d'en fournir et évoquer le remboursement des frais pour celles et ceux qui par sécurité ne voudront pas prendre les transports en commun. Le DG dit qu'il se conformera aux dispositifs mis en place par l'Etat.

Synergies-FO a souligné que la pandémie actuelle a fait surgir une autre façon de travailler, démontré une grande autonomie des personnels, alors que jusqu'à maintenant il y avait beaucoup de défiance. Une réflexion est à conduire pour développer ce mode de fonctionnement. Le récent décret sur le télétravail doit aussi nous conduire à réviser notre accord ONF.

Le Directeur Général dit que la réflexion est encore plus générale et plus profonde et que l'ONF va devoir s'en saisir.

Titres restaurant

Synergies-FO est intervenu pour souligner que les titres restaurant n'avaient pas été servis en avril. La DRH a répondu que ceux qui bénéficient habituellement des titres restaurant en auront le maintien.

Une expérience de dématérialisation des titres restaurant est envisagée pour le second semestre avec une généralisation au 1er janvier 2021.

Sujets RH

- **Publication des offres** : le 15 mai 2020 **Le report d'une semaine est à l'étude**
- **Clôture des offres** : le 15 juin 2020
- **Avis sur les candidatures et choix des candidats** : 15 juillet 2020
- **Prise de postes** : 1^{er} septembre 2020

Calendrier mobilité

-
- **Publication des offres TF mis à disposition du RUT** : 19 juin 2020
 - **Clôture des offres postes de TF** : 10 juillet 2020
 - **Avis sur les candidatures postes de TF** : 20 juillet 2020
 - **Prise de postes** : 1^{er} septembre 2020

Calendrier CAP

Corps	Date	Ordre du jour	Date	Ordre du jour
Attachés	18-juin-20	recours	10-déc-20	LA 2020 + recours
CATE	18-juin-20	recours	10-déc-20	LA 2020 + recours
CCP	24-juin-20	recours	25-nov-20	recours
Adjoints	24-juin-20	recours	25-nov-20	recours
SA	28-mai-20	recours	03-déc-20	LA 2020 + recours
TSF	04-juin-20	Titularisation + recours	19-nov-20	recours

Compétences CAP

	Avis CAP 2020	Avis CAP 2021	Observations
Mobilités	Non	Non	Plus de compétence pour les mobilités prenant effet à compter du 1-1-2020
Détachement, réintégration après détachement	Non	Non	Plus de compétence pour les décisions prenant effet à compter du 1-1-2020
Intégration	Non	Non	Plus de compétence pour les décisions prenant effet à compter du 1-1-2020
Demande de disponibilité et réintégration de disponibilité	Non	Non	Plus de compétence pour les décisions prenant effet à compter du 1-1-2020
LA	Oui	Non	Plus de compétence pour les promotions prenant effet à compter du 1-1-2021
TA	Non	Non	Plus de compétence pour les avancements prenant effet à compter du 1-1-2021
Titularisation	Oui	Non	Plus de compétences sauf si l'avis est défavorable.
Insuffisance	Oui	Oui	
Licenciement après disponibilité après refus de 3 postes	Oui	Oui	
Refus de congé pour	Oui	Oui	
Refus de congé d'un représentant syndical afin de suivre une formation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'organisme de formation de son choix.	Oui	Oui	
Refus de temps partiel	Oui	Oui	
Refus d'autorisation d'absence pour	Oui	Oui	
Refus d'une formation	Oui	Oui	
Refus d'une démission	Oui	Oui	
Demande de révision de l'entretien	Oui	Oui	
Refus de mobilisation du compte formation	Oui	Oui	
Refus d'une demande de télétravail ou renouvellement de télétravail	Oui	Oui	
Refus d'une demande de congé au vu du CET	Oui	Oui	
réintégration d'un fonctionnaire à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française, celle-ci recueille l'avis de la commission administrative paritaire	Oui	Oui	

Compétences CPS et CCP

LA CPS :

- ◆ Elle n'était compétente que pour les mobilités des IAE. La loi met fin à cette compétence, ce qui implique la fin de son fonctionnement.
- ◆ Toutefois, la CAP des IAE entre dans le champ de la loi et sera compétente pour tous les dossiers répertoriés dans le tableau relatif aux CAP. Elle constitue à cet effet une voie de recours pour les IAE en fonction à l'ONF.

LA CCP :

- ◆ Elle est compétente pour analyser la situation des contractuels de droit public. Elle sera consultée comme les CAP, pour tous les dossiers répertoriés dans le tableau des CAP, à l'exception des dispositions propres aux fonctionnaires (exemple : titularisation). Un arrêté précisant les compétences de la CCP est en cours d'instruction avec les services du MAA.

Calendrier examens

	Date de début des Inscriptions	Date de clôture des Inscriptions	Date de l'épreuve d'admissibilité (épreuves écrites)	Date de publication des résultats d'admissibilité	Date de dépôt du dossier RAEP	Date des épreuves d'admission (épreuves orales)	Date de publication des résultats d'admission
CALENDRIER 2020 DES EXAMENS PROFESSIONNELS							
Examens professionnels							
Secrétaire administratif de classe normale (SACN)*	10 mars	31 MAI	8 septembre	6 octobre	3 novembre	16 au 20 novembre	24 novembre
Secrétaire Administratif de Classe Supérieure (SACS)	10 mars	31 MAI	8 septembre	6 octobre			
Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle (SACE)	10 mars	31 MAI	8 septembre	6 octobre	3 novembre	16 au 20 novembre	24 novembre
Attaché principal	10 mars	31 MAI			10 septembre	12 au 14 octobre	20 octobre
Technicien Forestier Principal (TFP)	10 mars	31 MAI	3 septembre	29 septembre			
Chef Technicien Forestier (CTF)	10 mars	31 MAI	3 septembre	29 septembre	3 novembre	23 au 27 novembre	30 novembre

Calendrier concours

Le Directeur Général a acté l'organisation de deux concours :

Attachés pour 7 postes et 3 postes par liste d'aptitude

CATE pour 15 postes et 10 par liste d'aptitude

Pour ces deux concours les inscriptions seront ouvertes du 10 juin au 10 juillet.

Synergies-FO a tenu à remercier le Directeur Général pour avoir entendu ses demandes d'organisation du 3^e concours d'Attaché prévu dans le cadre du projet d'Etablissement.

Synergies-FO s'est félicité de l'organisation du concours de CATE et a tenu à rappeler au Directeur Général sa demande d'organisation d'un concours de TSF.

La DRH a rappelé l'engagement de l'ONF d'accueillir de jeunes ingénieurs (IAE et IPEF) en sortie d'école. Cela est calé pour 2020, mais il faut réfléchir aux postes que l'on va offrir pour la promotion de 2021.

Lignes directrices de gestion

Le décret 2019-1265 est relatif aux lignes directrices de gestion (LDG) et à l'évolution des attributions des CAP et CCP.

La NDS 20-G-2077 précise les LDG en matière de mobilité.

Une NDS après discussion avec les partenaires sociaux précisera les LDG en matière d'avancement et de promotion, puisque les CAP et CCP perdent cette compétence (cf. tableau compétences des CAP)

«Les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours :

1° Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les corps et grades ;

2° Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

... Elles visent en particulier à :

1° A préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, notamment à travers la diversité du parcours et des fonctions exercées, les formations suivies, les conditions particulières d'exercice, attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Ces modalités permettent de prendre en compte les activités professionnelles exercées par les agents, y compris celles intervenant dans le cadre d'une activité syndicale et celles exercées à l'extérieur de l'administration d'origine, dans une autre administration mentionnée à l'[article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée](#), dans le secteur privé, notamment dans le secteur associatif, ou dans une organisation européenne ou internationale ; 2° A assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades concernés ».

Synergies-FO a rappelé son exigence d'offrir des parcours professionnels à l'ensemble des fonctionnaires, population en forte diminution, d'où la nécessité de prendre des mesures dérogatoires aux textes en vigueur actuellement et ceci pour l'ensemble des corps.

Pour Synergies-FO, cela va au-delà du groupe de travail sur les lignes directrices de gestion, c'est pourquoi il demande l'ajout d'un groupe de travail supplémentaire dans le cadre de la négociation du plan stratégique.

Sur les lignes directrices de gestion pour les avancements et les promotions Synergies-FO souhaite que l'on se donne plus de temps et que la validation ou non des discussions, n'intervienne pas avant le mois de septembre. La DRH répond qu'elle n'y est pas opposée en fonction de l'avancement des discussions.

Questions diverses

Entretien professionnel

Au regard de la situation actuelle Synergies-FO a demandé à ce que la campagne des entretiens professionnels soit repoussée au-delà du 30 juin. La DRH n'y est pas favorable

Agenda social

Synergies-FO a demandé communication d'un nouvel agenda social et souhaité connaître les modalités de participation à la discussion sur le plan stratégique.

Un nouvel agenda social sera prochainement proposé.

Quant au plan stratégique le DG dit que l'ONF a pris du retard et que pour l'instant il ne peut pas proposer de calendrier.